

COMPTE RENDU
Réunion des comités de pilotage d'animation des sites Natura 2000
« Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393
« Garrigues de la Moure et d'Aumelas » FR 9112037
du 01/06/2022

Présents :

ANDRE Joël
BARIL Dominique
BENE Laure
BRUNET Patrick
CABLAT David

CHOUPIN Mélina
CREBASSA Jason
DEMAY Jérémie
DEMESSAZ François
FREVILLE Bougette Anne
LAMANDE Nathalie
MAESTRI Bruno
MARIEZ Pierre
NEIL Véronique
PELICIER Laure
PONCE Ronny
RAVAYROL Alain
SAULNIER Nicolas
TURPIN Louise

Comité départemental de Randonnée pédestre,
Elu à la commune de Murviel-les-Montpellier,
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
Groupe spéléologique de Montpeyroux,
Président du comité de pilotage des sites du Causse de la Moure et
d'Aumelas, Maire de Vendémian,
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,
Chambre d'agriculture de l'Hérault,
Demain la Terre !,
DREAL,
UNICEM,
Elu à la commune de Poussan,
Vice-Présidente Environnement, CCVH
Stagiaire LPO Occitanie,
Maire d'Aumelas,
La Salsepareille,
LPO Occitanie,
Conservatoire Botanique National Méditerranéen,

Excusés :

BACCOU Laurent
BENE Laure
BUCHET Elise
CHAMPONNOIS Lydie
DE MONTREDON Philippe
FAVIER BARON Annie
GIGNOUX Didier
LAFFONT Jacques
LE BRUN Tanguy
LEENHART Valérie
LENGLET Emilie
MEUNIER Cyril
MICHEL Thomas
MOUTOUH Hugues
PFLEGER Camille
RIBES Josian
SANCHEZ Florence
SAUREL Philippe
TOUZARD Isabelle
VEZINHET Serge
YAMANI Valentin

Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34,
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
Centre régionale de la propriété forestière CRPF,
CAUE de l'Hérault,
Sète Agglopôle Méditerranée,
CPIE Bassin de Thau,
Comité Départemental de Spéléologie,
INAO,
Fédération Départementale des Chasseurs,
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34,
Association Les Ecologistes de l'Euzière,
SYBLE,
Demain la Terre !,
Préfet de l'Hérault,
SMBT,
Maire de Montbazin,
Maire de Poussan,
Montpellier Méditerranée Métropole,
Maire de Murviel les Montpellier,
Fédération Départementale des Chasseurs,
Montpellier Méditerranée Métropole,

Le diaporama est téléchargeable en ligne <http://valleeherault.n2000.fr/> (onglet « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », rubrique « pour aller plus loin »).

Ordre du jour

- Présentation succincte des sites
- Bilan et perspectives 2021-2022,
- Réflexion sur les actions prévues pour 2023.

David CABLAT accueille les membres du comité de pilotage.

Après présentation des éléments sur le financement de l'animation Natura 2000 versée à la structure animatrice, le sujet de la **dotation biodiversité**, versée en direct aux communes à travers la Dotation Globale de Fonctionnement, est discuté.

A ce jour, les communes d'**Aumelas, St Paul et Valmalle** et **Villeveyrac** perçoivent cette dotation. Avec la nouvelle loi de finance, de nouvelles communes pourraient être concernées à partir de 2022 : **Montbazin, Cournonterral** et **St Pargoire**.

Bien que rien ne les y oblige, les communes qui perçoivent cette dotation doivent être incitées à utiliser ses fonds pour des actions en faveur de la biodiversité. Un courrier du président du site Natura 2000 leur a été adressé en ce sens, en début d'année.

A l'évocation du **contrat prévu sur la mare temporaire du Méjanel**, il est expliqué que le CEN renonce au financement Natura 2000 : ce contrat a été déposé en 2019, mais à défaut d'être complet, il a été refusé. Il a à nouveau été déposé en 2021 et le CEN n'a toujours aucune nouvelle de la DDTM 34 en 2022. Jérémie DEMAY indique que d'autres financements (régionaux) seront donc mobilisés.

Mélina CHOUPIN ajoute que pour le contrat relatif au Mas de Terrus, le délai de paiement était de plus de 2 ans. Donc la mobilisation de contrat Natura 2000 reste une possibilité mais où la patience (et la trésorerie pour assurer l'avance) reste de mise.

Des **contrats agricoles** (« mesures agroenvironnementales et climatiques ») seront à nouveau possible en 2023, sous réserve de l'acceptation d'un dossier « Programme agroenvironnemental et climatiques » qui doit être déposé dans le cadre d'un appel à projet cet été. Les animateurs Natura 2000 ont appris mi-mai qu'ils étaient fortement incités à constituer ces PAEC sur leurs sites (ce qui précédemment été réalisé par la Chambre d'agriculture sur de très vastes surfaces englobant plusieurs sites Natura 2000). Des discussions en interne à la CCVH et avec les partenaires sont en cours.

Après présentation des chartes de bonnes pratiques signée (highline) ou en projet (charte toiture pour le faucon crécerellette), des actions de communication et de sensibilisation, les actions relatives à la **veille environnementale** sont abordées.

Les projets de développement du **photovoltaïque** est évoqué, avec deux projets communaux sur Aumelas et St Pargoire.

Ronny PONCE précise que le projet sur le Plan du Laurier (choisi car ancienne décharge) va probablement devoir être abandonné car situé dans un secteur à haut risque incendie.

Ce projet était également superposé à une zone de quiétude pour le busard cendré : le constat est posé que les enjeux climatiques restent clairement beaucoup plus rédhibitoires que des enjeux biodiversité. Or Alain RAVAYROL rappelle que la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité vont de paires et qu'il faut travailler à une cohérence entre les deux.

Si un nouveau site doit être identifié pour ce projet photovoltaïque, Véronique NEIL suggère qu'il soit localisé en dehors du périmètre Natura 2000. Ceci est difficile pour la commune d'Aumelas qui est couverte à 75% par Natura 2000.

A la suggestion de prioriser les installations sur le bâti, les parkings, les ZAC [...], David CABLAT témoigne d'un projet d'équipement des bâtiments communaux mais qui a malheureusement été retoqué par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Laure BENE indique qu'un Plan de Paysage pour la Transition Energétique est en cours d'élaboration sur le Grand Site de France Gorges de l'Hérault et que ce sujet de l'intégration paysagère des panneaux en toiture doit être travaillé avec les ABF. Les conclusions seront probablement exportables au-delà du Grand Site de France, sur les communes voisines.

Jérémie DEMAY évoque les conséquences écologiques irréversibles sur des projets voisins, comme au Mas Dieu. Le retour en arrière est compliqué dans les milieux naturels. Alain Ravayrol ajoute que l'effet cumulé des projets doit être pris en considération.

Nicolas SAULNIER demande s'il y a eu un positionnement politique de Natura 2000 sur ce site. Ce n'est pas le cas. Nathalie LAMANDE rappelle que les structures animatrices sont chargées d'alerter sur les enjeux, de faire le porter à connaissance et qu'elles n'ont pas d'avis ou de positionnement à donner : la compatibilité des projets avec les enjeux écologiques reste un arbitrage de l'Etat.

Dominique BARIL suggère une planification / une anticipation des zones potentiellement favorables dans le site. Véronique NEIL ajoute que cette réflexion doit être portée à une échelle plus large, justement pour pouvoir éviter les sites Natura 2000 qui accueillent, par définition, de nombreuses espèces et habitats.

Le travail d'identifier les potentielles zones de développement éolien à l'échelle régionale a été fait par la DREAL, mais les enjeux écologiques sont telles que les possibilités sont très minces.

Nicolas SAULNIER demande si les animateurs Natura 2000 ont pu contribuer à l'élaboration du **SCOT Pays Cœur d'Hérault**. C'est le cas, des remarques et suggestions ont été rendues. Il est rappelé que l'avis rendu par la CCVH est nécessairement intégrateur de l'avis de tous les services et de toutes les politiques portées par la collectivité (économique, urbanisme, agricole, ...). Il est précisé aussi que ce SCOT couvre trois communautés de communes, qu'il est en cours d'élaboration depuis de nombreuses années et que son approbation est imminente.

Des réunions publiques sont prévues courant juin dans les trois communautés de communes.

La problématique des **dépôts de déchets du BTP** est abordée : certains propriétaires privés, moyennant rémunération, accueillent sur leurs parcelles des déchets issus du BTP. C'est le cas depuis plusieurs années sur Pignan, sur des habitats d'intérêts communautaires, qui disparaissent un peu plus chaque année. La discussion avec le propriétaire est restée infructueuse, tout comme la demande d'appui des services de Police de la Nature. Bien que des lois protègent les espèces, dans les faits, leur mise en application est plus que limitée.

Bruno MAESTRI indique que l'UNICEM peut se saisir (ou être saisi) de ce genre de sujet au titre de la concurrence déloyale que font ces propriétaires privés à l'égard des carrières. Dans ce contexte, l'UNICEM peut donc agir juridiquement à l'encontre de ces propriétaires privés. Il ajoute que les élus peuvent intervenir de manière indirecte en limitant le tonnage de certaines routes, limitant ainsi le passage de camions.

La question de l'impact sur la ressource en eau est posée (par l'imperméabilisation artificielle du sol).

Le sujet des **raves-party** est abordé : à l'initiative du Maire de Villeveyrac, une réunion s'est tenue récemment avec des élus du causse d'Aumelas et les services de gendarmerie. Le COPIL de Natura 2000 a été interpellé à cette occasion comme instance potentiellement pertinente pour travailler sur le problème.

Il est précisé que la CCVH n'a pas de légitimité à porter plainte en tant que gestionnaire.

Une discussion s'engage sur l'impact des raves-party sur la biodiversité, : il y a probablement un impact de certaines raves-party, du fait des chiens divagants notamment, en particulier quand elles se déroulent au printemps. Il est rappelé que les plus grosses raves sont situées dans le parc éolien, site industriel, qui lui aussi a un impact significatif sur les espèces. Au final, si on hiérarchise, ce sujet n'arrive pas en tête des problématiques de la biodiversité sur le site Natura 2000.

Louise TURPIN présente le projet de **suivi à moyen/long terme des mares temporaires**, cela concerne 4 mares sur le site Natura 2000.

Alain RAVAYROL fait part des dernières infos pour l'**Aigle de Bonelli** : si les effectifs nationaux remontent progressivement, à raison d'un couple supplémentaire chaque année, il n'en reste pas moins que les échecs de reproduction sont particulièrement nombreux. Seuls cinq couples vont arriver à se reproduire cette année en Languedoc-Roussillon. Sur le site Natura 2000, les 2 individus du couple ont changé l'année dernière, ce qui explique probablement l'échec de la reproduction en 2022. L'hypothèse générale avancée est que, avec l'augmentation du nombre d'individus, la compétition intra-spécifique est accrue et que le nombre de sites de nidification potentielle n'est pas suffisant (du fait de l'augmentation des activités humaines dans les milieux naturels).

La **structure animatrice** doit être désignée pour une durée de 3 ans.

La CCVH est candidate à l'animation des sites Natura 2000. Elle est désignée par le collège des élus à l'unanimité.

David CABLAT clôt ce comité de pilotage en remerciant les services de la CCVH et les participants qu'il invite à poursuivre sur la découverte du faucon crécerellette, dans les rues du village de Vendémian.

Le Président du COPIL
David CABLAT

